

Journée  
du 18  
mai



## Le poster de l'espace exposant



**JALON 4 : à transmettre le 3 mai 2016**

*Ceci est un guide pour réaliser un poster qui illustre le travail des élèves sur le projet « Le climat c'est chez moi ». Les posters créés seront exposés le 18 mai. Afin de garantir la cohérence de l'exposition, merci de respecter, autant que possible, les conseils rédigés ci-dessous.*

### **Objectifs :**

- Exposer et mettre en valeur le travail (tout ou partie) des élèves, mené tout au long de l'année autour du « Climat c'est chez moi »
- Synthétiser et présenter les projets menés par les établissements grâce à un visuel simple, original et créatif

### **Contenu du poster :**

Expliquez, commentez, le processus de mise en œuvre du projet dans l'établissement (rencontre d'élus, d'entreprises, échanges avec l'AEFE, travaux scientifiques, réalisation de cartes, blog, etc.). Vous pouvez choisir de présenter chaque étape du projet (COP 21, diagnostic, enquête de territoire, recherche de solution) ou une seule étape. Sentez-vous libre.

### **Réalisation :**

- Présenter les informations de façon synthétique, lisible et originale
- **Police :** utiliser une seule police, par exemple : CALIBRI, éviter une taille de police trop petite (une taille minimum de 54 c'est bien)
- **Photos, images :** être vigilant au droit à l'image des élèves, au format des images utilisées, à faire apparaître les crédits photos<sup>1</sup> (privilégier des photos d'appareils numériques ≠ smartphone, de préférence en résolution 6Mpx (3000\*2000 pixels))

Ces paramètres influenceront l'attractivité du poster, sa lecture par le public et la réception du message que l'on souhaite faire passer.

**>>Vous pouvez télécharger les fonds de posters vierges en format portrait ou paysage (A1= 8 A4 soit 84,1cm x 59,4cm) à travailler sous Power Point ou OpenOffice sur Viaéduc.**

**Les posters devront être renvoyés à Monde Pluriel ([pauline.paraszak@mondepluriel.org](mailto:pauline.paraszak@mondepluriel.org)) sous format PowerPoint ou OpenOffice avant le 3 mai 2016.**

<sup>1</sup> Attention aux droits d'auteur, légendez la photo par le nom de son auteur, la date